

ERRATA

Mise à jour du 25 juillet 2005

Malgré plusieurs relectures attentives, quelques erreurs ont échappé à notre vigilance. Ce document recense et corrige les erreurs relevées dans la troisième édition. Il sera régulièrement mis à jour. Veuillez nous excuser pour ces errata.

P. 23 : LIGNES DE VUE

Une note importe importante a été omise dans la section lignes de vue :

« *Quelle que soit son orientation, un combattant dispose d'une ligne de vue sur toute figurine à son contact* ».

P. 32 : DÉPLACEMENT À COUVERT.

Les modificateurs à la difficulté des tirs sont détaillés p. 40 et non p. 208, comme il écrit entre parenthèses.

P. 112 : LA GRIFFE DES SUPPLICES

Le texte de la relique La griffe des supplices a été malencontreusement coupé. Voici le texte complet :

Griffe des supplices (12 P.A.)

Aspects : Création/- ; Altération/- ; Destruction/+ 1

Culte : Universel. Seuls les fidèles possédant la compétence « Iconoclaste » sur leur carte de références peuvent utiliser cette relique.

Émanation : Les croyants adverses dotés de Fanatisme, ainsi que les fidèles ennemis présents dans l'aura de foi du possesseur de la relique comptent pour un de plus dans le calcul de sa F.T..

Prodige (3) : Le fidèle doit être libre de tout adversaire pour réaliser ce prodige. Le joueur qui le contrôle désigne un combattant ennemi situé dans son aura de foi. Il lance ensuite 1d6 auquel il additionne la valeur la plus haute entre COU, PEUR et DIS du fidèle.

Le joueur adverse effectue alors pour la cible un test de Courage (ou Peur) ou Discipline (au choix) d'une difficulté égale au résultat obtenu par le possesseur de la Griffe des Supplices.

En cas d'échec, la cible subit une Blessure légère.

Ce prodige est sans effet sur les combattants dotés de la compétence « Immunité/Peur ».

P. 134 : COUP DE MAÎTRE/X

Le bonus de Force d'un coup de maître peut être inférieur à l'ATT du combattant si ce dernier subit un malus à sa valeur d'ATT (et non pas dans le cas où le combattant est blessé, comme il écrit dans le texte de la compétence).

P. 135 : DESTRIER

La compétence « Destrier » est précédée d'un « * ». Elle ne peut pas être acquise par un Apatride.

P. 136 : ENNEMI PERSONNEL

La référence à la compétence « Maître d'armes » doit être ignorée. Cette compétence n'existe pas.

P. 154 FIDÈLES PURS

Les Personnages fidèles purs bénéficient de la compétence « Piété/2 ».

P. 160 SERMENT DU CONDAMNÉ

La difficulté de ce miracle est « Ferveur x 3 ».

P. 160 SERMENT DU CONDAMNÉ

Certains paramètres du miracle sont erronés suite à un malheureux copier-coller. Il faut lire :

« **Difficulté :** Ferveur x 3

Aire d'effet : Spécial

Portée : Aura de foi de Sered

P.A. : 19 »

P. 194 - MUR DE TERRE

Ce sortilège nécessite une gemme de Terre  pour être entretenu et non une d'Eau . Le symbole indiqué dans le texte est erroné.

P. 195: L'ART ÉTRANGE

La portée du sortilège « L'art étrange » est 15 cm et non pas Personnel.

P. 197 : PUTRESCENCE

Ce sortilège n'a aucun effet sur les combattants dont les valeurs COU/PEUR et DIS sont notées « - ».

P. 204 : MEUTE WOLFEN : LA ROUE DES SONGES

Le texte suivant est manquant :

Killyox l'Exilé ne peut pas être doté d'artefacts réservés aux chefs de meute Wolfen. Il reste cependant un chef Wolfen au regard des règles décrites p. 69 du livre de règles de Confrontation 3.

Le pourcentage de repentis n'est pas limité au sein de cette meute. Tous les Wolfen de la Roue des songes sont dotés de la compétence « Paria » s'ils ne la possédaient pas.

P. 206 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MALUS

Le malus de charge (-1) s'applique également aux jets de Tir.

